



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil
CIO de Créteil

CIO de Créteil

Secrétariat

Tél : 01 49 56 06 94

Mél : cio.creteil@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.orientation.ac-creteil.fr/cio-creteil/

LISTE DES DOCUMENTS

POUR LA DEMANDE DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN FRANCE

1) Conditions pour faire une demande :

- Être âgé de 11 à 18 ans
- Avoir vécu à l'étranger au minimum 1 an
- Être sur le territoire français

2) Documents à fournir :

Documents d'identité :

- carte d'identité ou passeport avec photo de l'enfant
- carte d'identité ou passeport avec photo des parents
- extrait d'acte de naissance
- livret de famille

Si les représentants légaux ne sont pas les parents :

- délégation d'autorité parentale ou attestation de tutelle ou ordonnance d'un juge pour enfants
- carte d'identité ou passeport avec photo des parents
+ carte d'identité ou passeport avec photo du tuteur

Justificatif de domicile :

- quittance EDF, Eau, loyer,, sauf facture de téléphone
ou
- attestation d'hébergement + carte d'identité de l'hébergeant

Si possible, documents pédagogique traduits en français :

- certificat de scolarité
- bulletins trimestriel et/ou relevé de notes
- diplôme(s)

3) Prendre rendez-vous au CIO de Créteil (n° de tél : 01.49.56.06.94)

Après avoir réuni tous les documents et pour remplir et signer le dossier le responsable légal doit prendre rendez-vous.

4) Le jour du rendez-vous pour les tests :

- l'enfant devra être **accompagné de son représentant légal**
- si l'enfant ne parle pas ou peu le français, une personne parlant français doit impérativement l'accompagner pour assurer la traduction de l'entretien.